REGLEMENT CYCLOCROSS DE PRINGY 2018

Le règlement de l'épreuve du cyclocross de Pringy est régi par le règlement National, Régional et Départemental 77 UFOLEP.
L'organisateur rappelle ou ajoute les éléments suivants

Lieu d'engagement : Petit salle dans la seconde cours de la Mairie de Pringy

Lieu des récompenses : Salle des mariages à la mairie de Pringy

Engagement : sur présentation d'une licence Ufolep, FFC, Tri ou certificat médical de non contre Indication à la pratique du cyclisme en compétition.

Horaire de départ : 14h pour le 1ère départ puis toutes les 15 secondes.

Tarif :

- 6 € pour les licenciés UFOLEP plus de 17 ans
- 3 € pour les licenciés UFOLEP moins de 17 ans
- 10 € pour les NON UFOLEP plus de 17 ans
- 6 € pour les NON UFOLEP moins de 17 ans

Temps de course :

Jeunes 13/14 ans (né en 2004/2005): 20' (2 tours)
Jeunes 15/16 ans (né en 2002/2003): 20' (2 tours)
Adultes masculins 17ans et plus : 50'
Adultes Féminines 17ans et plus : 30'

Dossard : positionné à droite

Classement et récompenses:

Les classements seront effectués par catégorie de valeur et chaque catégorie sera récompensée. Un prix d'équipe sera aussi remis.

Lavage des vélos :

Les organisateurs mettront à la disposition des concurrents, proche de l'arrivée du circuit, un poste de lavage avec une barrière pour supporter le vélo.

Sécurité et esprit sportif :

- Les cyclo-sportifs seront tenus de ne pas circuler en dehors du circuit balisé, les organisateurs

ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire avant, pendant et après l'épreuve pour tous les concurrents.
- Le Directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.
- Les cyclo-sportifs qui seront sur le point de doubler un concurrent et que ce dépassement lui inflige un tour de retard, pourront annoncer verbalement leur manœuvre et le coté par lequel il va être dépassé.
- Les cyclo-sportifs sur le point d'être dépassé et que ce dépassement leur inflige un tour de retard devront faciliter le passage du concurrent dans la mesure du possible. Ils pourront être avertis verbalement de la manœuvre.
- Tout cyclo-sportif se doit d'obtempérer aux ordres du Directeur de l'épreuve.
- Il est interdit de tirer ou pousser un cyclo-sportif ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.
- Le passage des zones à pied doit être franchi coureur descendu du vélo et cela sur toute la longueur de la zone. Le coureur pourra remonter sur le vélo après le franchissement de la planche de fin de zone.

Le non-respect de ces règles par un concurrent, pourra entrainer son déclassement voir sa Disqualification.